

LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

2025-03-28-001– APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

2025-03-28-002 – REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISER M. le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquée en état d'abandon.**

Phases de reprise	Emplacement	N° de concession	Date	Concessionnaire	
Reprise année 2025	A006	158	08/03/1920	LECHEVALLIER Gaston	10 emplacements
	A014	2/7/33/44	18/06/1878 et 24/06/1883	PIGNARD-DUDEZERT Guillaume DUCHEMIN ép. PIGNARD Joséphine	
	A019	139	18/06/1914	PLANTEGENEST Louis	
	A023	46/97	23/05/1885 et 13/11/1898	HAMELIN Ferdinand HAUCELIER Henri	
	A043	58	03/09/1888	LAURENCE Louis	
	A054	749	14/11/1984	LEGOUPIL Gérard	
	A063	307	05/07/1937	HULIN Joseph	
	A070	20	29/11/1873	DE LA FAUCHERIE ép. VOISIN Elia	
	A071	29	02/11/875	DUCHESNE ép. DE LAFAUCHERIE Alexandrine	
Reprise année 2026	A072	42	10/10/1882	DUCHESNE ép. DE LAFAUCHERIE Alexandrine	3 emplacements
	A112	52	14/05/1886	RIHOUEY Henriette	
	A113	14-39	25/05/1866 et 10/10/1882	MAHEUT Auguste MAHEUT Georges	
Reprise année 2027	A118	19-79-80-81	29/11/1873 et 10/06/1896	Mme DESLANDES épouse BREHIER Mme BREHIER Elisa	11 emplacements
	A140	382	14/01/1946	Mme Blanche LECHEVALLIER née MESNAGE	
	A148	23	25/08/1874	Mme GOSSELIN veuve LEGRAND Adèle	
	A150	65	28/11/1889	Mme Marie Adèle VIGOT née LEGRAND	
	A151	464	10/09/1956	Mme Joséphine DODARD ép. ROUGERIE	
	A156	47	06/10/1885	Mme Adèle LEGRAND ép. VIGOT et Mme Amélie LEGRAND	
	A157	150	22/09/1919	Mme Amélie LEMIERE ép. LEBREUIL	
	A169	261	30/03/1932	Mme Victoria MAHIER ép. ELIE	
	A177	375	14/02/1945	Mme GOSSELIN ép. HUE	
	A181	9	21/03/1861	LEGENDRE ép. BARBOU Charlotte	
	A181b	141	16/09/1918	VIARD Florent	
	A189	155	22/09/1919	M. AUDINET Charles	

-
- **ORGANISER** la reprise des concessions en trois phases comme indiqué dans le tableau.
- **CHOISIR** la remise en reliquaire des restes mortuaires avec dépôt dans l'ossuaire prévu à cet effet
- **Charger M. le Maire** de l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-03-28-003 – REPRISE D'EMPLACEMENTS EN ÉTAT D'ABANDON

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les emplacements dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'ils sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISER M. le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les emplacements sans actes de concession sus-indiquée en état d'abandon.**

Phases de reprise	Emplacement	Date acte de notoriété	
Reprise année 2025	A024	15/10/2021	14 emplacements
	A042	15/10/2021	
	A048	15/10/2021	
	A050	15/10/2021	
	A051	15/10/2021	
	A052	15/10/2021	
	A053	15/10/2021	
	A061	15/10/2021	
	A062	15/10/2021	
	A075	15/10/2021	
	A081	15/10/2021	
	A084	15/10/2021	
	A087	15/10/2021	
	A088	15/10/2021	
Reprise année 2026	A095	15/10/2021	19 emplacements
	A096	15/10/2021	
	A100	15/10/2021	
	A103	15/10/2021	
	A104	15/10/2021	
	A105	15/10/2021	
	A106	15/10/2021	
	A107	15/10/2021	
	A109	15/10/2021	
	A110	15/10/2021	
	A122	15/10/2021	
	A129	15/10/2021	
	A131	15/10/2021	
	A132	15/10/2021	
	A133	15/10/2021	
	A134	15/10/2021	
	A135	15/10/2021	
	A136	15/10/2021	
	A138	15/10/2021	
Reprise année 2027	A143	15/10/2021	4 emplacements
	A152	15/10/2021	
	A152b	15/10/2021	
	A168	15/10/2021	

-
- **ORGANISER** la reprise emplacements sans actes de concession en trois phases comme indiqué dans le tableau.
- **CHOISIR** la remise en reliquaire des restes mortuaires avec dépôt dans l'ossuaire prévu à cet effet
- **CHARGER** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2025-03-28-004 – CANDIDATURE CPS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **DECIDE de solliciter le soutien du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Pôle de Services,**
- **APPROUVE le dossier de candidature et sa présentation,**
- **DONNE pouvoir au Maire de faire toutes les démarches et à signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2025-03-28-005 – ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET PRINCIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Bouchard, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **REFUSER l'admission en non-valeur de la pièce T-213 d'un montant de 1287.40**
- **APPROUVER les admissions en non-valeur suivantes : T-32, T-610, T-743, T-1256, T-1317 pour un montant de 41.31€**
- **CHARGER le Maire à procéder aux écritures correspondantes**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2025-03-28-006 – ADMISSION EN NON-VALEUR-BUDGET ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé de Monsieur Bouchard, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **REFUSER l'admission en non-valeur de la pièce T-23 d'un montant de 3102.40**
- **APPROUVER l'admission en non-valeur T-24 pour un montant de 318.29€**
- **CHARGER le Maire à procéder aux écritures correspondantes**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2025-03-28-007 – ACHAT DES PARCELLES AE N°532 ET N°429

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ACCEPTER la proposition d'achat des parcelles AE n°532, pour une contenance de 7a 64ca et n°429, pour une contenance de 85 ca, propriétés des consorts Cartignies, à savoir Mme Michelle Richomme née le 28/06/1946, demeurant à Cérences et Mme Annie Simon, née le 14/03/1956, demeurant à Saint Aubin des Préaux, au prix global de cinquante Euros (50€), auxquels s'ajouteront les frais de notaire à la charge de la commune**
- **AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

Le Maire
Jean-Paul PAYEN